



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 22 juin 2023
Convocation du : 16 juin 2023
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 25

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le vingt-deux à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Arnaud MARIÉ, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Lahcem AIT EL HAJ, Valérie PRINGUEZ, Philippe CATTOIRE, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Mylène MERAD, Mélanie DEZEURE

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Sylvie GUSTIN, Catherine DE PARIS, Thomas BLACTOT, Rut LERNER-BERTRAND, Grégory PICKEU, Alexis DEBUISSON, Carole CASIER, Philémon BRUNET, Caroline BAURANCE, Désiré BAILLON, ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Céline LEROUX, Martine DUBREU, Arnaud MARIÉ, Hugues QUESTE, Laurent DERONNE, Pierre VANNESTE, Jean-Jacques DERUYTER, Michel PLOUY conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE : Pierre VANNESTE

DE23.086

FINANCES
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
LA JEUNE GARDE
EXERCICE 2023

Autorisation – Approbation

(380)

Une demande de subvention exceptionnelle a été présentée par l'association La Jeune Garde pour l'année 2023.

Nature Fonction	Nom de l'association	Montant Proposé 2023
6745/01	- La Jeune Garde	12 567 €

Cette subvention correspond au dernier versement de la participation de la Ville d'Armentières pour la réfection de la toiture du local situé au 18, rue du Progrès à Armentières. Le montant total de la participation s'élève à 32 567,04 € et aura été versée sur 3 ans :

- 2021 : 10 000 €
- 2022 : 10 000 €
- 2023 : 12 567 €

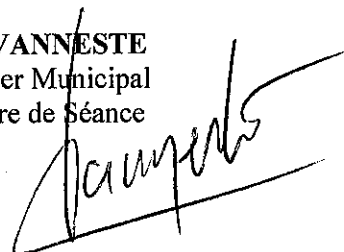
Le versement se fera en une mensualité au mois de Juillet 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le versement ci-dessus.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pierre VANNESTE
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance



Pour expédition conforme,
Le Maire,

Bernard HAESTERCK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille

